



Convocation :..... 27.11.2024
Affichage :..... 27.11.2024

Membres (statutaires.... 10
(présents..... 7
(votants..... 7

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU COMITÉ SYNDICAL

SÉANCE DU JEUDI 5 DÉCEMBRE 2024 À 18H00

N° 2024/23

Objet : Approbation de la convention de mise à disposition de l'ouvrage après travaux d'adaptation et restructuration des locaux de l'IUT Paul Sabatier – Site de Castres

Membres présents :

Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet :

M. Arnaud BOUSQUET, Mme Geneviève VICENTE, MM. Xavier AZAÏS, Michel MARTIN, Francis MATHIEU.

Conseil Départemental du Tarn :

MM. Michel BENOIT, Didier HOULES.

Secrétaire :

Michel MARTIN

Assistaient également à la réunion :

Mme Isabelle JURY, Vice-Présidente Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet

M. Jean-Luc CHAMBAULT, Directeur en charge du développement du site d'enseignement supérieur – recherche – innovation de Castres-Mazamet

Mme Idalina DOS SANTOS, Assistante de direction – Syndicat mixte

Mme Josette FABRE, Responsable des affaires financières

M. Olivier FROMENTEAU, Chargé d'opérations pour Thémelia

Délibération n°2024/23

Approbation de la convention de mise à disposition de l'ouvrage après travaux d'adaptation et restructuration des locaux de l'IUT Paul Sabatier – Site de Castres.

Le Président ayant exposé,

L'État a délégué au Syndicat mixte pour le développement de l'enseignement supérieur, de la recherche et du transfert de technologie du Sud du Tarn, qui a accepté par délibération 2018/21 du 25 octobre 2018, la délégation de maîtrise d'ouvrage pour les travaux d'adaptation des locaux de l'IUT Paul Sabatier – site de Castres : restructuration et rénovation énergétique. Le Syndicat s'est engagé à remettre gratuitement et en pleine propriété, l'ouvrage après réception de travaux.

Cette réception étant intervenue le mercredi 26 octobre 2022, le Syndicat mixte pour le développement de l'enseignement supérieur, de la recherche et du transfert de technologie du Sud du Tarn est appelé à faire restitution de l'ouvrage après travaux à l'IUT des bâtiments « Chimie » et « Techniques de Commercialisation » sur le Campus universitaire de la Borde Basse à Castres, par voie de convention.

La présente mise à disposition débute à la date de notification de ladite convention à l'IUT et prend fin à la remise de l'ouvrage à l'État par le Syndicat.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité des voix

- approuve la convention de mise à disposition de l'ouvrage après travaux à l'IUT Paul Sabatier site de Castres, jointe en annexe à la présente délibération,
- autorise le Président à signer cette convention et à effectuer toutes démarches nécessaires.

Fait et délibéré à Castres, le 5 décembre 2024

Pour extrait conforme,
Le Président,



Arnaud BOUSQUET

